

VIVRE A



MOUTHIERS-SUR-BOÈME

Le mot du Maire

Le budget supplémentaire est l'occasion de faire le point sur 8 mois de recettes et de dépenses. Les modifications apportées ne concernent que moins de 5 % des dépenses et des recettes de fonctionnement pour un exercice sans surprise donc. Le choix du combustible bois en plaquettes nous a paru fort judicieux en ces périodes d'augmentation brutale du prix du fioul.

En ce qui concerne l'aménagement du bourg, les plans publiés dans un format forcément réduit ont amené un certain nombre d'entre vous à venir se renseigner et à regarder les plans à une échelle plus grande. N'hésitez pas, venez nous voir. Nous organiserons dès que possible une réunion d'information avec l'architecte, M. Desgrez.

J'ai eu quelques demandes de renforcement de la desserte d'Angoulême par autocar.

En attendant, vous pouvez prendre connaissance des circuits existants et les utiliser au mieux. Si vous éprouvez des besoins spécifiques supplémentaires, faites-nous le savoir, nous étudierons la question.

Près de 100 enfants à la maternelle !

Certes, les employés municipaux ont rendu les vieux locaux plus accueillants, l'ancien logement du directeur a été occupé pour y installer les dortoirs, mais la cour et la cantine sont bien petits !

Une nouvelle école maternelle n'est pas un luxe mais bien une nécessité absolue. Nous espérons bien investir les nouveaux locaux de la maternelle et du centre de loisirs, début janvier. Le chantier se déroule jusqu'à ce jour conformément au planning prévu. Le système d'ossature-bois a permis de raccourcir les délais tout en

tirant les prix, c'est-à-dire en gagnant de la surface.

L'impression d'espace est très forte quand on visite ce chantier. Souhaitons que la suite réponde à nos espérances.

A l'école élémentaire, rentrée sans à coups, avec une stabilité remarquable des effectifs. Le contrat d'aménagement du temps de l'enfant (CATE) et les cours d'anglais devraient permettre de donner encore plus de chances aux enfants de Mouthiers.

Au niveau des associations, les effectifs semblent en augmentation, à l'exemple du football qui approche les 200 adhérents ! Bravo à tous les bénévoles et bon courage.

Réunion du Conseil Municipal

du 14 septembre 1990

PRÉSENTS : MM. Germon, Tamagna, Boureau, Jobit, Brégeas, Desvages, Crueize, Dedieu, Gachinois, Lathière, Barbe, Bonnet, Thuillier ; Mmes Forgeron, Manant, Vallat, Discour.
ABSENTE EXCUSÉE : Mme Porte qui a donné procuration à M. Germon.

• ÉCOLE MATERNELLE

Aménagement d'une voie d'accès

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de Monsieur le Préfet de la Charente, en date du 14 mars 90, d'attribuer à la Commune de Mouthiers une subvention de 117 239,05 francs dans le cadre de la DGE 2^e part pour des travaux de sécurité près des écoles.

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 relatif aux concours apportés aux Collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (services de l'Equipement et de l'Agriculture) en application des lois n° 48-1530 du 29 septembre 1948 et n° 55-985 du 26 juillet 1955, le Conseil Municipal sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage suivant : aménagement de Sécurité voirie extérieure au groupe scolaire situé "Chez Bâty".

Repas Foyer Résidence Personnes Agées

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du Centre Communal d'Action Sociale portant augmentation, à compter du 1^{er} juillet 1990, du prix des repas servis au Foyer Résidence pour Personnes Agées de Mouthiers.

Le C.C.A.S. reversant à la Commune une partie du prix des repas, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'encaisser, à compter du 1^{er} juillet 1990, le prix des repas aux tarifs suivants :

- Petits déjeuners : 5,30 F
- Déjeuners : 21,20 F
- Dîners allégés : 13,80 F
- Cafés : 1,30 F
- Dîners complets : 1,30 F
- Repas invités : 1,30 F

Crèches Municipales d'ANGOULÈME

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil Municipal d'Angoulême concernant les nouveaux tarifs des crèches municipales applicables au 1er septembre 1990, et demandant une participation financière des communes d'origine.

Après avoir examiné cette demande et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse toute participation financière de la

Commune au fonctionnement des crèches municipales d'Angoulême, le nombre de garde-anges agréées par la S.D.A.S. sur la Commune de Mouthiers paraissant suffisant.

• A.D.D.M.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'activités musicales en milieu scolaire de l'ADDM Charente, pour l'année scolaire 90-91.

Le devis établi par l'ADDM s'élève à la somme totale de 2 595,00 F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de soumettre ce dossier à l'avis de la Commission Scolaire Communale avant de prendre une décision.

• P.L.I.F.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux femmes de Mouthiers bénéficient, depuis début 90, d'un Programme Local d'Insertion pour les Femmes (PLIF). Les bénéficiaires de ce stage effectuent un stage pratique dans les divers services de la Commune et un stage de formation générale au sein de l'Association "Retravailler". Une convention entre cette Association et la Commune a été signée le 10 avril 90 comportant notamment le coût global de la formation apportée aux stagiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme de 9 900 F au budget supplémentaire 90 afin de financer ledit stage, sachant que la Préfecture de Région reversera une participation financière à la Commune.

• ACHAT DE FLEURS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux factures de la Sarl Pervenche 3000 concernant l'achat de fleurs à l'occasion de deux décès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'inscrire au budget supplémentaire 90 les crédits nécessaires au règlement de la facture n° 13 d'un montant de 500 F concernant le décès d'un membre de la famille d'un employé communal

- décide de faire une collecte au sein du Conseil Municipal pour le règlement de la facture n° 12 d'un montant de 625 F concernant le décès d'un membre de la famille d'un conseiller municipal.

• DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Après avoir pris connaissance du nouveau refus opposé par le Gouvernement aux multiples requêtes que l'Association des Maires de France lui a adressées, concernant les modes de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 1990 :

- considérant la participation toujours plus grande des communes à l'activité économique, administrative, sociale de la Nation,

- considérant les sollicitations permanentes de l'Etat pour que les communes prennent en charge des secteurs croissants d'interventions, qu'elles ont le plus souvent acceptés au regard de l'intérêt général mais au détriment de leurs propres ressources,

- le Conseil Municipal déplore la réponse encore négative du Gouvernement concernant l'indexation de la D.G.F. 1990 en dépit des interventions multiples de l'AMF et s'associe pleinement à la demande pressante formulée par celle-ci.

- refusera, désormais, tout transfert qui ne résulterait pas de ses compétences effectives, définies par la loi, ou de sa propre volonté.

• "COTE À BOURNET"

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'affaire GARIN-COMTE au sujet "les Agriers" concernant un passage et une issue sur le CD 12.

Après avoir examiné ce dossier, le Conseil Municipal donne son accord de principe sur la réorganisation du lieu.

Une réunion rassemblant toutes les parties sera organisée en vue de trouver un terrain d'entente.

• BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

A quelques détails près le Conseil Municipal adopte les propositions de la Commission des Finances. On trouvera ci-dessous (dernière colonne) les dépenses et recettes supplémentaires inscrites au budget de la commune à la section fonctionnement.

Libellés	Budget primitif	Budget supplémentaire
Dépenses de fonctionnement	5 889 652	+ 421 191
Dépenses de fonctionnement	710 500	
Frais de personnel	1 823 000	+ 520 00
Impôts et taxes	19 000	+ 5000
Travaux et services extérieurs	552 200	+ 20 000
Participations et contingents	667 500	
Allocations - subventions	305 000	+ 145 500 *
Frais de gestion générale	407 000	+ 10 000
Frais financiers	1 019 800	+ 20 000
Charges antérieures		+ 145 191
Prélèvement pour dépenses d'investis.	385 652	+ 23 500
Recettes de fonctionnement	5 889 652	+ 421 191
Produits de l'exploitation	810 000	
Produits domaniaux	336 000	+ 18 000
Recouvrements - subventions	250 000	+ 291 691 *
Dotations versées par l'Etat	2 023 652	3 500
Impôts indirects	46 000	
Impôts directs autres que contributions	40 000	
Contributions directes	2 384 000	+ 108 000

NOTE (*) : dont 120 000 F. en recettes et en dépenses pour le fonctionnement du stage.

MJC INFOS

1991 : année des Droits de l'Enfant.

La Maison des Jeunes et de la Culture de Mouthiers/Boëme a donc commencé, en ce mois de septembre, une action, en liaison avec l'UDAF, dont il est encore trop tôt pour faire un bilan. Nous savons tous qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la vie des Petits de l'Homme, mais encore faut-il commencer par parler des problèmes avant de commencer à les résoudre. Nous aurons sans doute commencé gravement la saison, mais une MJC n'est-elle pas un lieu de rencontres et de réflexion ?

Rencontre : ce sera le terme essentiel du mois d'octobre puisque deux temps forts permettront aux monastériens de se retrouver :

- Le 20, le groupe qui s'est rendu, au cours du mois d'août, en Roumanie, animera une soirée présentation-débat : photos, diapositives, objets divers, mais aussi dialogue, tenteront de répondre aux questions que posent légitimement un tel voyage. Une exposition photographique restera en place du 21 au 28 dans la salle d'exposition de la Maison pour tous.

- Le samedi 27 octobre, à partir de 14 h 30, aura lieu la 3^e rencontre poétique de Mouthiers/Boëme. Diverses manifestations marqueront l'après-midi qui se terminera par la traditionnelle veillée, moment fort et chargé d'émotions. Comme lors des années précédentes, une exposition de poèmes et de dessins sera présentée à la Maison pour tous : elle restera visible du 20 octobre au 4 novembre.



Avec le mois d'octobre, recommence la programmation cinématographique : comme au cours de la saison dernière, la soirée cinéma sera le jeudi mais certaines séances exceptionnelles pourront intervenir à d'autres moments de la semaine. Ainsi, le jeudi 11 octobre sera réservé au film de Luc Besson, "Nikita", et le mardi 30 octobre sera projeté le film tout récent d'Yves Robert : "La gloire de mon père". Pour ce dernier, d'ailleurs, deux séances pourront être envisagées, l'une l'après-midi, à 15 h, et l'autre en soirée, à 20 h 30.

Les activités, quant à elles, ont repris leur vie régulière : toutes ont des ambitions, des projets ; certaines ont connu un développement qui nécessite une réorganisation : le tennis de table, par exemple, qui voit arriver de nombreux

nouveaux joueurs et, en particulier, des jeunes. Désormais, les séances d'entraînement devront être conçues en deux temps : de 19 h 30 à 20 h 30 pour les jeunes, au-delà de 20 h 30 pour les joueurs licenciés.

Signalons enfin la naissance, sous l'impulsion de MM. Lalanne et J.P. Boudin, d'une nouvelle activité : un club d'investissement. Ouvert à tous ceux que passionne la Bourse et qui rêvent de devenir des raiders, ce club ne nécessite aucune autre contrainte que celle d'être majeur. Les choses, bien sûr, se passeront dans un esprit convivial et il n'est pas nécessaire de disposer d'un capital colossal pour participer. Tous renseignements auprès de M. Lalanne (45 67 85 67) et de M. Boudin (45 67 86 15).

A tous, souhaitons un mois d'octobre actif.

Le nouveau secrétaire de la MJC s'appelle Jean-Philippe : il succède à Sylvette à laquelle nous souhaitons beaucoup de réussite, dans tous les domaines.

La MJC sera ouverte tous les jours, sauf le samedi, de 14 à 18 h et Jean-Philippe est à la disposition de tous pour tous renseignements.



Le 27 octobre

3^e rencontre poétique

à partir de 15 h

spectacle - exposition - veillée

Roumanie d'aujourd'hui

le samedi 20 octobre 1990

à 20 heures 30

Salle polyvalente

Discussion - exposition

Révision des listes électorales pour l'année 1991

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L.9 du code électoral, l'inscription sur les listes électorales politiques est obligatoire.

Sont électeurs pour l'année 1991, tous les Français et les Françaises âgés d'au moins 18 ans accomplis au 28 février 1991.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues toute l'année dans les mairies.

Les personnes remplissant les conditions pour avoir la qualité d'électeur et qui ne seraient pas inscrites sur une liste électorale, ou celles qui ont changé de domicile, doivent demander leur inscription jusqu'au 31 décembre 1990.

De même les électeurs ayant changé de résidence doivent le signaler à leur mairie d'inscription.

Le PREFET, Guy DUPUIS

Roses trémières

Des pochettes de graines de roses trémières gratuites sont à la disposition des habitants de Mouthiers à la Mairie.

Les graines peuvent être semées dès maintenant, ou au printemps prochain pour avoir les premières fleurs pendant l'été 1992. Il est recommandé de les placer le long des murs pour les égayer, de préférence côté rue ou route.

Le retard de parution du Journal de Mouthiers est indépendant de la Municipalité. L'imprimerie COMPOSERVICES vient de déménager de la rue des Arceaux au 41 rue Monlogis.

Avec la mise en place du matériel, nous avons pris un peu de retard que nous nous efforçons de combler rapidement et nous prions tous les lecteurs du Journal de Mouthiers de bien vouloir nous en excuser.

Composervices

**PRIME AU MAINTIEN DU TROUPEAU
DE VACHES ALLAITANTES,**

CAMPAGNE

1990 - 1991

Le Conseil de la Communauté Économique Européenne a reconduit, pour la campagne 1990 - 1991 avec quelques modifications, le régime d'aide au maintien du troupeau de vaches allaitantes.

C'est ainsi que les éleveurs peuvent déposer leur dossier en mairie :

- entre le 1er et le 31 janvier 1991 s'ils ne l'ont pas fait avant le 30 septembre 1990.

Un délai de 10 jours ouvrables supplémentaires, peut-être accordé mais les éleveurs s'exposent à la réduction de 30 % du montant de la prime.

Par ailleurs, les petits producteurs de lait de vache dont la référence laitière est inférieure à 60 000 kg pour la dernière campagne laitière, peuvent désormais prétendre à l'attribution de cette aide, dans la limite de 10 vaches par exploitation.

PETITE ANNONCE

Jeune Fille, 18 ans, garderait enfant au domicile des parents le vendredi et samedi soir, et vacances scolaires.
Tél. : 45 67 98 41 ou 45 67 92 86 (heures repas)

*Le prochain
bulletin*

Traditionnel DINER DANSANT du Foot de Mouthiers

Samedi 3 Novembre

Animation Discothèque "NUMBER ONE" - Tombola

Inscriptions - renseignements

M. Brégier, B. Bonnet, A. Combeau, P. Desvages,
G. Duverger, J. Escande, P. Vinsonneau

Repas ADULTES 110 F - ENFANTS 50 F

M E R C I

- à M. et Mme André CAUTE, du Rosier pour le congélateur donné à l'école
- à Mme PLOQUIN, de Grand-Champs pour les melons offerts au restaurant scolaire.

CALENDRIER DES FÊTES

Octobre

Jeudi 11	Ciné - MJC : "NIKITA"
Vendredi 12	Compte-rendu du voyage à Corus
Du 12 au 14	Frairie des Vendanges
Samedi 27	Journée Poésie
Mardi 30	Ciné - MJC : "La gloire de mon père"
Samedi 3	Repas du Foot
Vendredi 16	Réunion du calendrier

Novembre

1991
Samedi 24 Diner dansant de l'ADMR

CINE - MJC

"La gloire de mon père"

Mardi 30 octobre

15 h - 20 h 30

CINE - MJC

"Nikita"

Jeudi 11 octobre

20 h 30

Il paraîtra début novembre. Les articles et annonces des associations et particuliers devront être déposés à la mairie avant le 20 octobre.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 décembre pour le n° de novembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dûs à d'éventuels retards de parution.

TOUTES ASSURANCES
CECILE FORGERON

CECILE FORGERON

Dans votre commune

Grand-Rue
MOUTHIERS-SUR-BOËME
16440 ROULLET
Tél. : 45 67 82 85

DEDIEU

VENTEZ A MOUTHIERS

TRANSPORTS MARTY
Les Champs
MOUTIERS / BOEME (Charente)
Tél. 45 66 41 27

Pour vos encadrements
Canevas - Peintures - Gravures

MARTIAL Germaine
7 av. du 24 Août 1944
16440 Mouthiers Tél. 45 67 98 59

Entreprise S. SIMÉONI

Neuf et Rénovation
Plans - Dévis

JAMES RICHON

Zone d'emploi
16440 MOUTHIERS
Tél. 45 67 85 06

**RADIO - TÉLÉVISION
ÉLECTRO-MÉNAGER
ÉLECTRICITÉ - DÉPANNAGES**

16440 Mouthiers-sur-Boëme
Tél. : 45 67 92 44

MICHEL SAUDOUX
PEINTURE - VITRERIE
Peints - Décor Revêtements
Roc - 16440 MOUTHIÉE
Tél. 45 67 94 65

iers Peints - Décoris Revêtement Sol
Le Roc - 16440 MOUTIER
Tél. 45 67 94 65

Fournitures diverses
TRANSPORTS TOUTES DISTANCES
TOUTES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

JOBIT J.-P.

FOURNITURES CERCUEILS
TRANSPORTS TOUTES DISTANCES
TOUTES FORMALITES ADMINISTRATIVES

Pompe funèbre - Articles funéraires

ACOURONNE Tél. : 45 67 49 20
MOUTHIERS Tél. : 45 67 93 00

JOBIT J.-P.

Pompes funèbres - Articles funéraires
LA COURONNE
MOUTHIERS
Tél. : 45 67 49 20
Tél. : 45 67 93 00

Peter RAMM
Menuiserie - Charpente - Echafaudage et
16440 MOUTHIERS - Tél. 45 67 84 60

Pic et PAC

mon nouveau marché
MOUTIERS Rue de l'Église Tél. : 45 67 85 67

LA POSTE A L'EPER.*

EN SNOOKER

vii

Peter RAMM
Menuiserie - Charpente - Echafaudage et
16440 MOUTHIERS - Tél. 45 67 84 60

卷之三

C.D.M.R.

**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
CHAUFFAGE - RÉNOVATION**

Calcaires et diorites

DÉPANNAGE

Calcaires et diorites
du Moulin du Roc
Carrière de Rouillet
45.66.34.44



DÉPANNAGE

AI BEN

LA CROIX-GUILLAU
16440 MOUTHIERS
TEL : 15 67 05 37